



Amenagement garage construit en limite de propriete

Par **sand31_old**, le **07/08/2007** à **23:28**

Bonsoir,

Nous voulons aménager notre garage construit il y a 25 ans en limite de grillage avec les voisins.

Or le PLU de notre commune me paraît autoriser cet aménagement.

Les employés de l'urbanisme, lors d'un rdv, m'ont affirmé le contraire!

Je voudrais avoir votre avis.

Voici le plu. Nous sommes en zone UDC et nous remplissons tous les critères sauf que le garage est en limite de propriété :

Voici l'extrait du PLU qui pose un problème de compréhension...

3 - Les aménagements et agrandissements de constructions existantes à la date d'approbation du présent P.L.U. et implantées à une distance inférieure à celle énoncée ci-dessus, peuvent être autorisés sans tenir compte du paragraphe 1 ci-dessus à condition qu'ils ne diminuent pas le retrait existant.

Merci pour vos éclaircissements